



ENTENTE INTERCOMMUNALE POUR L'EXPLOITATION DU PUIT DE CAPTAGE DU VANTE

DEEVOIR D'INFORMATION A LA POPULATION

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE EN 2022

Conformément à l'article 5 de l'Ordonnance fédérale sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11) et en qualité de distributeur d'eau, nous sommes tenus d'informer les consommateurs au moins une fois par année au sujet de la qualité de l'eau potable.

Provenance

L'eau alimentant le réseau communal provient du puit du Vanté.

Traitement

Un système d'ultrafiltration, une méthode de filtration de l'eau, permet le traitement de l'eau en provenance du puit du Vanté.

Contrôles sanitaires

Le suivi de la qualité de l'eau potable distribuée comporte deux prélèvements par année effectués par notre service des eaux en mars et en octobre. Les analyses sont effectuées par un laboratoire agréé et par l'Office de la Consommation (OFCO) pour les contrôles officiels.

Bactériologie

Lors d'un contrôle effectué par le Canton en septembre 2022, un germe Escherichia coli a été détecté. Toutes les mesures utiles ont été prises afin de nettoyer notre réseau et conformément aux directives émises par le Canton, tout est rentré dans l'ordre dans les jours qui ont suivis.

Type	Valeur des échantillons	Limite légale autorisée
Germes aérobies mésophiles	5 à 130 UFC/ml	300 UFC/ml
Escherichia coli	1 UFC/100ml	0 UFC/100ml
Entérocoques	0 UFC/100ml	0 UFC/100ml

Paramètres physico-chimiques (ressortant de l'analyse complète à la sortie dans le réseau de distribution) :

Aucun dépassement des valeurs maximales pour les paramètres physico-chimiques (y compris micropolluants) analysés n'est à signaler.

Dureté totale : 33.7 F°, soit une eau dure.

Température moyenne	12	°C
Turbidité	0.1	NTU
Calcium	119	mg/l
Magnésium	10.0	mg/l
Sodium	7.1	mg/l

pH	7.3
Potassium	0.8 mg/L
Chlorures	15.4 mg/L
Nitrates	27.8 mg/L
Sulfates	12 mg/L

Remarques

L'analyse des nitrates se fait bimestriellement. Les valeurs fluctuent entre 25.4 et 27.8 mg/L (la limite légale autorisée étant de 40 mg/L) en 2022.

Eau conformes aux exigences de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessible au public(OPBD 817.022.11).

En cas de question, vous pouvez prendre contact avec le Municipal responsable, M. Lucas Wettstein au 079 305 97 52.